Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2025/99

Référence SPW-ARNE : 10020354/GLE.ama

AFFICHAGE DE LA DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

CONFORMÉMENT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que **le Fonctionnaire technique** a décidé en date du **11 juillet 2025** que le projet ne devait pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'était pas nécessaire.

La décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement revient donc au public.

Le projet a été soumis par la **s.a. Maurice Wanty**, dont le siège social se trouvent **rue des Mineurs 25 à 7134 Binche**.
Le terrain concerné est situé **place des Hauts-Fourneaux - 4102 SERAING (OUGRÉE)**, et cadastré **SERAING deuxième division section B n° 240 L 3.**
Le projet consiste à **utiliser des explosifs dans le cadre de la déconstruction des cheminées de l'agglomération du site d'Ougrée,**

Conformément aux dispositions de l'article D.65 et R.21 du Code de l'Environnement, le dossier peut être consulté du 21/07/2025 au 01/09/2025, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme :**

- à l'adresse suivante : **Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING ;**
- par courriel : enquete@seraing.be ;
- par tél : **04/330.84.87.**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, esplanade Simone Veil 1 à 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus.

SERAING, le 21 juillet 2025.

Pour le collège,

Pr le Directeur Général,
(délégation du 15 octobre 2024
CDLD art. L1132-4)

F. CASTELLI
Responsable de service F.F.

LA BOURGMESTRE,

D. GÉRADON